Ep. n° 736

REGLEMENT PARTICULIER
SUPERCROSS INDOOR DE LYON /
CHAMPIONNAT DE FRANCE – SX TOUR

Vendredi 1er & Samedi 2 décembre 2023
Palais des Sports de LYON

ARTICLE 1 / DEFINITION

Ivanor organise, sous l'égide sportive du Moto Club de LYON et du RHONE de la Ligue Motocyclisme Auvergne Rhône-Alpes - et sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les **vendredi 1er et samedi 2 décembre 2023**, en nocturne, deux épreuves du Championnat de France de Supercross catégorie SX2 et SX1 et des démonstrations de Freestyle Show (exhibitions de sauts acrobatiques par des pilotes choisis par l'organisateur).
Ces épreuves seront organisées conformément au Code sportif FFM, aux règles techniques motocross, au règlement du Championnat de France et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

ARTICLE 2 / CIRCUIT

Le circuit temporaire du Palais des Sports de Lyon présente une piste d'une longueur de 350 mètres et d'une largeur minimum de 6 mètres (plan annexé).

ARTICLE 3 / CONCURRENTS ADMIS

Tout coureur en possession d'une licence NCO, LUE, Inter ou Inter Jeunes délivrée par la FFM et être âgé au moins de **15 ans.**
Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du Règlement Général Motocross.

L'organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes titulaires d'une licence délivrée par une autre FMN dans la limite de 6 pilotes maximum par classe, leurs inscriptions seront enregistrées par la FFM en consultation avec JLFO (promoteur du Championnat de France – SX Tour).
Le nombre de pilote sera limité à **22** maximum pour les épreuves Indoor :
13 pilotes du classement provisoire Championnat de France SX Open.

ARTICLE 4 / NOMBRE DE PILOTES

22 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX2/Junior,
18 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX1,

4 pilotes choisis par l'organisateur participeront au Concours de Sauts.

ARTICLE 5 / MACHINES AUTORISEES

Pourront disputer les épreuves de Supercross les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article **4** du règlement technique Motocross.

ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS

Les pilotes devront s'inscrire au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation, au Secrétariat Motocross de la FFM.

F F M / Secrétariat Motocross / 74 avenue Parmentier / 75011 PARIS

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas d'absence non motivée à une épreuve de Championnat, ils seront pénalisés comme indiqué ci-après :
- Le chèque du droit d'engagement sera retenu
- La Commission Nationale de Motocross pourra prononcer leur exclusion de tous les Championnats pour l'année suivante.

En cas de non-participation, tout pilote engagé devra en informer soit la FFM (**01 49 23 77 00**) ou le secrétariat du Palais des Sports le jour de l'épreuve.

ARTICLE 7 / DEROULEMENT

- Contrôle administratif et technique : **vendredi 1er décembre 2023 de 9h30 à 12h**30
  Palais des Sports de Lyon :

  Reconnaissance de la piste : Vendredi : de 10h à 12h30 + CDSR 10h00
  Samedi : de 14h à 15h

Essais fermés au public

- Essais vendredi 1er décembre 2023 de 14h à 17h
- Essais SX2, SX1 et Freestyle

- Essais samedi 2 décembre 2023 de 15h à 17h
  Essais SX2, SX1 et Freestyle

Soirées des vendredi 1er et samedi 2 décembre 2023 :

19 H	Ouverture des portes au public
20 H 00	Show d'ouverture
20 H 20	Présentation des pilotes
20 H 30	SX2/ - Demi-Finale 1 - 7 mn + 1 tour
20 H 45	SX2/ - Demi-Finale 2 - 7 mn + 1 tour
21 H 00	SX1 - Demi-Finale 1 - 7 mn + 1 tour
21 H 15	SX1 - Demi-Finale 2 - 7 mn + 1 tour
21 H 30	Freestyle Show
21 H 45	***Entracte***
22 H 00	Repêchage SX2 - 4 mn + 1 tour
22 H 10	Repêchage SX1 - 4 mn + 1 tour
22 H 30	Freestyle Show
23 H 00	Finale SX2/ - 9 mn + 1 tour + Podiums
23 H 15	Finale SX1 - 9 mn + 1 tour + Podium

Réunions des Arbitres : vendredi de 12h à 12h30
samedi de 14h à 14h30

ARTICLE 8 / OFFICIELS

Délégué : Monsieur LAINEY Cyrille, licence n°0103761
Directeur de Course : Monsieur FAIVRE Joël, licence n° 009935
Arbitre : Monsieur DELPON Jean-Luc, licence n° 008362
Commissaire Technique : Monsieur DUMORD Jean-Marc, licence n° 009366
Commissaires de Piste : en nombre suffisants (15)

ARTICLE 9 / APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au règlement du Championnat de France Supercross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle des arbitres. Ils ont le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par les arbitres.

L'accès au bâtiment sera interdit aux pilotes, en dehors des essais et reconnaissance, dans le cadre des horaires prévus.

Fermeture du site du Palais des Sports en dehors des horaires officiels.

Accès et Circulation :

Le paddock se tiendra à l'extérieur de l'enceinte du Palais des Sports.
L'accès à la piste est strictement limité aux pilotes dans le cadre des horaires prévus.

Un espace en tribune sera réservé aux accompagnateurs et mécaniciens muni d'un bracelet (remis au contrôle administratif du pilote) dans le cadre des horaires d'ouverture du Palais des Sports et dans la limite des places autorisées par la sécurité.

ARTICLE 10 / LISTE DES PRIX

EPREUVE INDOOR Base 1 Journée (Base Capacité 22 pilotes SX2 + 18 pilotes SX1)						
			Finale		**Finale**	
			SX2		**SX1**	
1			1 000,00 €		2 600,00 €	
2			900,00 €		2 100,00 €	
3			700,00 €		1 600,00 €	
4			600,00 €		1 300,00 €	
5			500,00 €		1 100,00 €	
6			400,00 €		850,00 €	
7			300,00 €		750,00 €	
8			250,00 €		600,00 €	
9			200,00 €		500,00 €	
10			150,00 €		450,00 €	
11			150,00 €		350,00 €	
12			150,00 €		300,00 €	
13			150,00 €		300,00 €	
14			150,00 €		300,00 €	
15					150,00 €	
16					150,00 €	
17					150,00 €	
18					150,00 €	
			5 600 €		13 700 €	

Visa LMAURA

07 SEP. 2023

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
ZA 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA FOUCHE DE GLUN
Tél. 04 75 55 22 50

Visa FFM
Le 17/10/2023
Visa n°23/0892

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

3 - PROGRAMME
VENDREDI 1er et SAMEDI 2 DECEMBRE 2023

VENDREDI 1ER DECEMBRE 2023	Contrôle Administratif & Technique	9 H 30– 12 H 30
VENDREDI 1ER DECEMBRE 2023	Essais libres	14 H – 17 H
VENDREDI 1ER DECEMBRE 2023	Réunion des arbitres	12 H – 12 H 30
SAMEDI 2 DECEMBRE 2023	Réunion des arbitres	14 H – 14 H 30
SAMEDI 2 DECEMBRE 2023	Essais libres	15 H – 17 H

PROGRAMME DE CHAQUE SOIREE =

19 H	Ouverture des portes au public
20 H 00	Show d'ouverture
20 H 20	Présentation des pilotes
20 H 30	SX2/ - Demi-Finale 1 - 7 mn + 1 tour
20 H 45	SX2/ - Demi-Finale 2 - 7 mn + 1 tour
21 H 00	SX1 - Demi-Finale 1 - 7 mn + 1 tour
21 H 15	SX1 - Demi-Finale 2 - 7 mn + 1 tour
21 H 30	Freestyle Show
21 H 45	***Entracte***
22 H 00	Repêchage SX2 - 4 mn + 1 tour
22 H 10	Repêchage SX1 - 4 mn + 1 tour
22 H 30	Freestyle Show
23 H 00	Finale SX2/ - 9 mn + 1 tour + Podiums
23 H 15	Finale SX1 - 9 mn + 1 tour + Podium

(Programme susceptible d'être modifié)